

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 11 JAN. 2021

fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services centraux délocalisés à Toulouse-Auzeville

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-636 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 8 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services centraux délocalisés à Toulouse-Auzeville du ministère de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du comité technique spécial des services centraux localisés à Toulouse-Auzeville du 6 décembre 2018 ;

Vu les désignations des représentants des personnels faites par les organisations syndicales habilitées ;

Arrête

Article 1er

Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services centraux délocalisés à Toulouse-Auzeville institué par l'arrêté du 13 mars 2012 susvisé, sont désignés comme suit :

- la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- la déléguée de soutien aux services du secrétariat général ou son représentant.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services centraux délocalisés à Toulouse-Auzeville :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. David CONTE Mme Martine MOLINIER M. Christophe VUILLAUME	M. Charles VERBEKE M. Eric GARBEROGLIO
CGT Agri	M. Cédric LARROQUE M. Maurice BERRAYAH	M. Serge GAIRE Mme Marie-Sophie DEDIEU
FSU	M. Mostepha BEKADDOUR	M. Frédéric DAVAL

Article 3

L'arrêté du 25 mars 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services centraux délocalisés à Toulouse-Auzeville est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 11 JAN. 2021

La Secrétaire générale,

Mme Sophie DELAPORTE